

Noirétable, le 09/10/ 2020

Objet : Cas de Covid-19 au collège Robert SCHUMAN

**Courrier d'information aux parents d'élèves du collège**

Madame, Monsieur,

Deux élèves ont à ce jour été testés positifs au COVID19 au collège Robert SCHUMAN.

Comme pour toute situation de cas positif, une investigation a été menée pour identifier les enfants et les membres du personnel qui ont été en contact rapproché (« contact à risque ») avec ces cas confirmés afin de leur recommander les mesures à prendre, selon un protocole validé avec l'Agence régionale de santé.

Depuis la rentrée scolaire, toutes les mesures de prévention ont été mises en place par les équipes de notre établissement pour limiter au maximum la transmission du virus.

Les familles des élèves ayant été en contact avec les cas confirmés ont été prévenues et informées de la conduite à tenir.

**Vous serez tenu informé dans les meilleurs délais par un courrier de l'Assurance maladie si votre enfant est considéré comme « contact à risque » du malade et si des mesures spécifiques doivent être mises en œuvre.**

**Dans le cas contraire, c'est que votre enfant n'est pas considéré comme étant à risque.**

En conséquence, selon les recommandations sanitaires en vigueur, il ne sera pas nécessaire de placer votre enfant en isolement, ni de réaliser un test de dépistage.

Néanmoins, une transmission peut avoir lieu en dehors des temps scolaires ; si votre enfant présente des symptômes de Covid-19 dans les prochains jours, il sera indispensable de contacter un médecin qui appréciera si un test doit être réalisé, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'établissement scolaire et devra être placé à l'isolement dans l'attente de l'avis médical ou du résultat du test.

**Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de réponses aux questions que vous êtes susceptible de vous poser.**

En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact **avec votre médecin traitant.**

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Principale  
Mme KORDYLEWSKI

## QUESTIONS-RÉPONSES

Pour toutes les questions relatives au Covid-19 de manière générale, nous vous invitons à contacter le **0800 130 000**, ouvert 24/24 et 7/7 (appel gratuit).

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au **09 74 75 76 78** (service gratuit + prix d'un appel).

### La Covid-19

La Covid-19 est une maladie virale très contagieuse dont la transmission se fait par les sécrétions respiratoires (gouttelettes et contact). Son incubation est de 5 à 6 jours en moyenne.

Les personnes ayant la Covid-19 **sont contagieuses de 48 heures avant le début de leurs symptômes jusqu'à 48 heures après la fin de ceux-ci.**

Chez l'adulte, **les symptômes** les plus communs sont : fièvre, frissons, symptômes respiratoires (dont toux, difficultés à respirer).

**D'autres symptômes**, de survenue brutale, sont observés : fièvre inexplicable, douleurs musculaires inexplicables, maux de tête hors d'une pathologie migraineuse connue, troubles de l'odorat ou du goût. Tous ces symptômes peuvent s'accompagner signes: altération de l'état général, diarrhée, fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.

### Quelles sont les mesures mises en œuvre lorsqu'un cas est confirmé dans un établissement scolaire ?

**La procédure en vigueur est à ce jour la suivante :**

Dès que nous avons connaissance de la positivité d'un membre de notre personnel ou d'un élève au virus de la Covid-19, il est placé en isolement, chez lui de manière générale. Il ne doit alors pas se rendre à l'école avant le délai défini par son médecin (7 jours après le début des symptômes ou 7 jours après le test si asymptomatique), durée pouvant être prolongée en cas de persistance des symptômes).

Nous informons ensuite l'Inspection académique et la direction académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) qui prend contact avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Le personnel de l'Éducation nationale, en lien avec l'Agence régionale de santé élabore la liste élèves et/ou des personnels, susceptibles d'être des contacts à risque au sein de notre établissement.

L'élève ou le personnel, qui n'est pas considéré comme « contact à risque », peut rejoindre son établissement scolaire.

### Quelles sont les mesures d'hygiène que vous avez mises en œuvre dans votre établissement suite à l'annonce du cas positif ?

Poursuite du protocole sanitaire en vigueur dans l'établissement.

### Y-a-t-il des modifications dans l'accueil de notre enfant ou des mesures spécifiques à prendre en compte ?

Non. Les élèves testés positifs sont en isolement chez eux, tout comme les cas contacts.

### L'accueil périscolaire est-il maintenu ?

Oui.

### Est-ce que par précaution je peux demander à faire réaliser un test sur mon enfant ?

Un test par prélèvement naso-pharyngé peut être difficile à supporter pour certains enfants. Il est donc préférable de le réserver lorsqu'il est recommandé par l'ARS ou la CPAM ou par votre médecin traitant si vous constatez chez votre enfant des symptômes évocateurs de la maladie.

De plus, les laboratoires de biologie de ville sont très sollicités pour réaliser des tests et la priorité est donnée aux personnes **qui présentent des symptômes** de Covid-19 et à celles qui ont été **identifiées comme contact à risque** d'un cas confirmé de Covid-19.

Aussi, nous vous recommandons de surveiller l'état de santé de votre enfant, d'appliquer et de lui faire appliquer, les mesures barrières qui sont préconisées.

**Si vous n'arrivez pas à trouver un médecin** pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au **09 72 72 99 09** (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

### [Si mon enfant est contact d'un « contact à risque », pourra-t-il se rendre à l'école ou en établissement scolaire ?](#)

Oui. Les contacts de contacts ne font l'objet d'aucune mesure particulière. Les mesures générales (port du masque, lavage fréquent des mains, mesures de distanciation physique) en vigueur restent indiquées.

### **VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT DE NOMBREUSES INFORMATIONS SUR LES SITES SUIVANTS**

#### **1. Sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**

Consultez la Foire aux questions (FAQ) concernant la rentrée scolaire dans le contexte de la Covid-19

#### **2. Sur le site du Rectorat de votre région académique**

Académie de Clermont-Ferrand

<http://www.ac-clermont.fr/>

Académie de Grenoble

<http://www.ac-grenoble.fr/>

Académie de Lyon

<http://www.ac-lyon.fr/>

#### **3. Sur le site du ministère des solidarités et de la santé**

« Tout savoir sur la Covid-19 » :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/>

« Être parent(s) en période d'épidémie de Coronavirus »

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/etre-parent-s-en-periode-d-epidemie-de-coronavirus/>

#### **4. Sur le site de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Dossier sur la Covid-19

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-0>

Organisation du dépistage en Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/covid-19-organisation-du-depistage-en-auvergne-rhone-alpes>

Priorisation des tests et formulaire à compléter

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/test-en-laboratoire-un-formulaire-completer-et-une-priorisation-dacces-pour-fluidifier-les>

#### **5. Sur le site de l'assurance maladie**

Dossier sur la Covid-19

<https://www.ameli.fr/>